



Comité des services communautaires et de protection

Procès-verbal 14

Le jeudi 15 octobre 2020

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par le projet de loi 197, soit la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront normalement présentés au Conseil le 28 octobre 2020 dans le rapport no 14 du Comité des services communautaires et de protection.*

Présent :

Présidente: Councillor J. Sudds
Vice-Président: Councillor K. Egli
Conseillers: D. Deans, E. El-Chantiry, M. Fleury, C. Kitts, M. Luloff,
C. McKenney, C. A. Meehan

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 13 - le 17 septembre 2020

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- CPS 04 - 20 - Examen des actions des travailleurs de rue
- CPS 05 - 20 - Financement des programmes communautaires de lutte contre l'itinérance

REPORTS ET RENVOIS

1. RAPPORT ANNUEL DE 2019 DU SERVICE PARAMÉDIC D'OTTAWA

ACS2020-EPS-GEN-0005

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

*Retiré de la réunion du Comité des services communautaires et de protection
du 17 septembre 2020*

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil de recevoir le rapport aux fins d'information.

Anthony Di Monte, directeur général, Services de protection et d'urgence, prononce un mot d'ouverture et présente Pierre Poirier, chef, Service paramédic d'Ottawa, qui donne une présentation PowerPoint. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal.

Le Comité reçoit ensuite les intervenants suivants :

- Cameron Love, président-directeur général de L'Hôpital d'Ottawa;
- D^r Andrew Falconer, président-directeur général de l'Hôpital Queensway-Carleton;
- D^r Bernard Leduc, président-directeur général de l'Hôpital Montfort.

Les intervenants font une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les membres leur posent diverses questions, notamment sur ce qui suit :

- Quand une personne arrive en ambulance à l'hôpital, elle ne peut pas rester seule; elle doit être confiée à un membre du personnel. Il faut donc qu'il y ait un membre présent en permanence pour que les paramédics puissent repartir et répondre à l'appel suivant. Il semble s'agir d'un problème de ressources. Si les hôpitaux avaient assez d'argent pour recruter quelqu'un à ce poste, les paramédics n'auraient pas de retard. Le D^r Falconer répond que c'est effectivement un problème de ressources. Les initiatives visant à créer de l'espace pour le débarquement des patients sont actuellement financées par un certain nombre d'heures par jour. Des fonds ont été demandés dans ce but. L'Hôpital d'Ottawa finance ce poste de sa propre poche. Le D^r Leduc fait remarquer qu'en plus du manque de ressources, il y a aussi un manque d'espace; il en faudrait 15 % de plus.
- M. Love déclare que l'aspect financier compte, mais qu'il faut aussi regarder du côté du nombre de lits, et se doter d'un plan qui répond aux besoins locaux.
- L'engorgement est un problème qui relève de l'hôpital et non des paramédics, et pourtant, c'est la Ville qui en subit les conséquences. Qu'est-ce qui est prévu pour y remédier? M. Love reconnaît que l'hôpital a la responsabilité de donner aux résidents un accès aux soins, et précise que toutes les personnes concernées sont déterminées à trouver le moyen de réduire voire d'éliminer cet engorgement et de renforcer les capacités.

- M. Love ajoute que l'hôpital procède actuellement au recrutement de paramédics qui travailleront à l'urgence, et que leur présence améliorera la situation.
- Serait-il utile de demander au maire d'écrire au ministère pour réclamer des fonds? M. Love répond que oui, précisant que le maire ne cesse de le faire depuis le début de la pandémie. Une fois que les lits seront là, ce sera extrêmement utile.
- Le conseiller Mathieu Fleury demande s'il est possible d'envoyer le lien YouTube de la réunion à tous les députés locaux. La personne coordonnatrice s'en occupera avec le bureau de la présidente et le bureau du maire.
- Il y a des craintes quant à la santé mentale des premiers répondants. Le personnel entend faire de cette question une priorité et créer un programme pour les aider à surmonter les traumatismes psychologiques. La Ville a pris les rênes de ce projet avec le Service des incendies et le Service de police.

La présidente Jenna Sudds et les membres remercient les paramédics pour leur service et espèrent que les problèmes dans les hôpitaux seront réglés le plus vite possible.

La recommandation du rapport est présentée au Comité et REÇUE telle quelle.

PRÉSENTATIONS

2. SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES – GROUPE DE TRAVAIL SUR LES BESOINS HUMAINS ET INTERVENTION RELATIVE À LA COVID 19
-

Que le Comité des services communautaires et de protection prenne connaissance de cette présentation.

Donna Gray, directrice générale, Direction générale des services sociaux et communautaires, présente Shelley VanBuskirk, directrice, Logement et Dean Lett, directeur, Soins de longue durée qui l'aident ensuite à donner sa présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les membres posent diverses questions, notamment sur ce qui suit :

- Maintenant que le mercure est à la baisse, avons-nous la capacité d'accueillir des gens? Oui, nous sommes en deçà de notre capacité depuis l'arrivée de la COVID-19.
- Il serait utile que la province nous permette de suspendre temporairement la règle touchant les personnes sur la liste d'attente, n'est-ce pas? Aussi, si les prestations de logement étaient applicables aux loyers supérieurs à ceux qu'on voit sur le marché, cela pourrait-il nous aider à faire sortir des personnes des refuges? Oui, davantage de personnes seraient intéressées par le programme; elles pourraient prendre possession d'un logement dont le loyer est au-dessus du loyer moyen du marché et payer la différence.
- Plusieurs ont demandé à la Ville d'instaurer le concept de conteneurs, qui n'est pas une idée à laquelle la Ville a longuement réfléchi; ce concept suppose en effet beaucoup de gestion, notamment en lien avec le terrain et l'entretien... La majorité des terrains de la Ville sert à de nouveaux aménagements. Selon certains, une initiative de logement modulaire et rapide peut résoudre le problème assez promptement.

Lea conseiller-e McKenney soumet des directives au personnel et une motion.

La présentation est REÇUE telle quelle et la motion de lea conseiller-e McKenney est ADOPTÉE, avec présentation d'un rapport au Conseil en fonction d'après la motion.

Motion CPS 2020 14/1

Motion de la conseillère C. McKenney

ATTENDU QUE l'arrivée d'une deuxième vague de la pandémie a entraîné une hausse marquée du nombre de cas de COVID-19 en Ontario; et

ATTENDU QUE les locataires ont connu des pertes d'emplois et de revenus à une échelle sans précédent en raison des difficultés renouvelées entraînées par la crise de COVID-19; et

ATTENDU QUE 2,5 % des ménages locataires (environ 3 200) n'ont pas été en mesure de payer leur loyer ces six derniers mois en raison de la fermeture de l'économie, et risquent l'expulsion; et

ATTENDU QUE l'accès à un logement stable est un outil essentiel à la maîtrise de la pandémie, ce qui avait d'ailleurs motivé un moratoire sur la plupart des procédures d'expulsion entamées entre le 19 mars 2020 et le 31 juillet 2020; et

ATTENDU QUE la province a investi dans des programmes d'aide au loyer commercial et aux hypothèques, démontrant ainsi qu'elle reconnaissait l'impact qu'aurait la perte d'une maison ou d'une entreprise; et

ATTENDU QUE la province avait suspendu toutes les expulsions, mais qu'elle a depuis annulé cette mesure et qu'il est à nouveau légal en Ontario d'expulser des locataires; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a déclaré en janvier 2020 une situation d'urgence en matière de logement abordable et d'itinérance, qui persiste et s'aggrave, surtout pour les familles; et

ATTENDU QUE dans notre ville, chaque nuit, 1 900 personnes – dont des enfants – dorment sur un lit d'hébergement; et

ATTENDU QU'en 2020, le nombre de personnes dormant dehors a doublé depuis le début de la pandémie de COVID-19; et

ATTENDU QUE 36 000 ménages à Ottawa accordent plus de 30 % de leur

revenu à leur loyer et sont donc à risque de perdre leur logement; et

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité recommande au Conseil d'enjoindre au maire Watson d'écrire au premier ministre de l'Ontario Doug Ford et au ministre des Affaires municipales et du Logement pour leur demander que le gouvernement provincial mette immédiatement un frein aux expulsions résidentielles, sauf dans les cas de menace à la sécurité publique, et qu'il garde ce moratoire en place jusqu'à ce que la pandémie soit réellement maîtrisée.

ADOPTÉE

INSTRUCTION AU PERSONNEL

Que le personnel de la Direction générale des services sociaux et communautaires demande officiellement au gouvernement provincial de suspendre temporairement le retrait des personnes recevant de l'aide au logement des listes d'attente pour un logement subventionné.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE PROTECTION ET D'URGENCE
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DANS LES COLLECTIVITÉS**

3. **PLAN DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DANS LES COLLECTIVITÉS –
RAPPORT PROVISOIRE**

ACS2020-EPS-GEN-0008

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver les priorités du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités comme indiqué dans ce rapport.

Anthony Di Monte, directeur général, Services de protection et d'urgence, prononce un mot d'ouverture avant de présenter Lisa Petch, gestionnaire de programme, Projets opérationnels, qui donne une présentation PowerPoint. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal.

Le Comité reçoit ensuite l'intervenante du public suivante :

*Dillon Black, de la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes (COCVFF), présente son organisme. Iel s'exprime au sujet des priorités proposées, qu'iel appuie, mais iel souligne le fait que la violence faite aux femmes et la violence sexiste (y compris envers les personnes LGBTQ) n'en font pas partie. Iel évoque le récent cas de harcèlement sexuel au bureau d'un conseiller.

[Les personnes dont le nom est marqué d'un astérisque (*) ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Après cette intervention, le conseiller-e McKenney présente sa motion :

Motion CPS 2020 14/2

ATTENDU QUE la violence sexiste et la violence faite aux femmes sont de graves problèmes dans notre ville; et

ATTENDU QU'il est important que le Conseil municipal d'Ottawa considère la violence sexiste et la violence faite aux femmes comme des questions prioritaires et qu'il prenne des mesures concrètes pour s'y attaquer; et

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la violence sexiste et la violence faite aux femmes soient ajoutées comme sixième priorité au Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.

Les membres posent diverses questions, notamment sur ce qui suit :

- Peut-on ajouter la lutte contre la violence sexiste à la liste des priorités? Le personnel répond que non, précisant que la question n'est pas jugée prioritaire, mais qu'elle est prise en compte de façon générale dans l'ensemble des priorités.
- La Ville est mandatée à cette fin par le gouvernement provincial, mais elle

n'a pas encore reçu de fonds, ce qui est fâchant. Il est également inquiet de savoir qu'il n'y aura pas de mise en œuvre avant 2022.

- Y a-t-il un problème de financement? Anthony Di Monte réitère qu'il s'agit ici de la première étape. C'est à la deuxième étape que sera posée la question du financement.

La motion de la conseillère McKenney est mise aux voix et ADOPTÉE telle quelle.

La recommandation du rapport est présentée au Comité, puis ADOPTÉE telle que modifiée par la motion.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 25.

Coordonnateur du comité

Présidente